

Public

- Fonctions : conseiller-inspecteur, formateur terrestre (ADR, RID)

Prérequis

- Détenir une qualification de CSTMD routier (et ferroviaire) à jour

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 28 h 00

Modalités et méthode pédagogiques

- Présentiel
- Les participants devront se munir de la réglementation ADR, RID et de l'arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métiers ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de fin de formation remise au participant.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



1.62-TC Formation des experts dans le transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses

Objectifs généraux

- ◆ Actualiser ses connaissances solides des TMD routier et ferroviaire
- ◆ Comprendre les fondements et l'architecture générale des réglementations
- ◆ Être en mesure de présenter l'examen de renouvellement de CSTMD par voies routière et ferroviaire
- ◆ Être capable d'envoyer, de contrôler et de convoyer des MD par route et fer

Les plus de la formation



- ◆ Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants.
- ◆ Une formation active et inter active avec des cas pratiques.
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée.

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation au fur et à mesure de la progression.
- ◆ Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation

- ◆ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR et du RID
- ◆ Niveau : 5
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Equivalences, passerelles, débouchés : Sans objet
- ◆ Codes RNCP/RS : Non inscrit
- ◆ Certificateur : Sans objet
- ◆ Code Certif Info : Non éligible

Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification du respect des prérequis ▪ Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels ▪ Présentation de la formation ▪ Modalités pratiques ▪ Tour de table ▪ Test d'auto-positionnement 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Actualiser ses connaissances solides des TMD routier et ferroviaire Comprendre les fondements et l'architecture générale des réglementations Être en mesure de présenter l'examen initial de CSTMD par voies routière et ferroviaire Être capable d'envoyer, de contrôler et de convoyer des MD par route et fer	28 h 00
	T01 Arrêté TMD T02 Application T03 Responsabilité T04 Classification T05 Liste MD et dispositions spéciales T06 Quantités limitées et quantités exceptées T07 Instructions d'emballage T08 Emballage en commun T09 Instructions de transport en citerne T10 Marquage et étiquetage des colis T11 Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs T12 Déclaration T13 Homologation d'emballage T14 Homologation de citerne T15 Transport en citerne T16 Transport de colis T17 Équipement T18 Formation T19 Surveillance T20 Véhicule T21 Spécificités RID Fret particulier (MD listées) : <ul style="list-style-type: none"> • Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911) • Déchets dangereux 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Spécificités de l'armée dans le cas d'une formation INTRA	/
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
T52	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.3 & textes du ministère des Armées	/

N° SEQUENCE		DUREE
3	Bilan et synthèse de la formation	/
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction de la formation 	MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES /

Formation des experts en transport routier et ferroviaire de marchandises dangereuses

1.62-TC		Fonctions	conseiller-inspecteur, formateur terrestre		code du prestataire			
Lot	1	logisticiens	Réglementations	T	ADR & RID			
Poste	6	expertise technique	Référence	1.8.3				
Sous-poste	2	recyclage	Stages exclusifs MinArm	≤ 4 st.	≥ 5 st.	4 j.		
Type	C	TC sauf 7	Stages avec extérieurs	1-3 st.	4-6 st.	≥ 7 st.	4 j.	
Utilisateurs	SGA, EMA, AdT, MN, AAE, SCA, SEO, SIMu, SSA, DIRISI			– Gendarmerie				
Prérequis	détenir une qualification de CSTMD routier (et ferroviaire) à jour							
Objectifs	1	actualiser ses connaissances solides des TMD routier et ferroviaire						
	2	comprendre les fondements et l'architecture générale des réglementations						
	3	être en mesure de présenter l'examen de renouvellement du diplôme de CSTMD détenu						
	4	être capable d'envoyer, de contrôler et de convoier des MD par route et fer						
Contenu pédagogique					D/S	B/A	I/M	E/E
Généralités								
T01	Arrêté TMD							×
T02	Application							×
T03	Responsabilité							×
T04	Classification							×
T05	Liste MD et dispositions spéciales							×
T06	Quantités limitées et quantités exceptées							×
T07	Instructions d'emballage							×
T08	Emballage en commun							×
T09	Instructions de transport en citerne							×
T10	Marquage et étiquetage des colis							×
T11	Placardage et signalisation des véhicules et conteneurs							×
T12	Déclaration							×
T13	Homologation d'emballage							×
T14	Homologation de citerne							×
T15	Transport en citerne							×
T16	Transport de colis							×
T17	Équipement							×
T18	Formation							×
T19	Surveillance							×
T20	Véhicule							×
T21	Spécificités RID							×
Fret particulier (MD listées)								
Matières et objets radioactifs en colis exceptés (ONU 2908, 2909, 2910, 2911)								×
Déchets dangereux								×
Textes militaires								
T51	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.2 & textes du ministère des Armées						×	
T52	STANAG 4441, AMovP-6, SRD-6.3 & textes du ministère des Armées						×	